

PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES

**EN VIGUEUR
AU 1^{ER} JANVIER**

**20
26**

**PROFESSIONNELS, AGRICULTEURS
& ASSOCIATIONS**

Nos tarifs en euros sont indiqués HT.
Certaines prestations sont soumises à la TVA
conformément à la réglementation en vigueur.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



**CHARENTE-MARITIME
DEUX-SÈVRES**

Sommaire

	Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte en euros	P.3
	Offres groupées de services	P.4
	Banque à distance	P.5
	Moyens et opérations de paiement	P.6
	Effets de commerce	P.9
	Irrégularités et incidents	P.10
	Financements bancaires	P.11
	Opérations à l'international	P.12
	Succession	P.15
	Cartographie des zones européennes	P.16
	Épargne, titres et placements financiers	P.17
	Assurances et prévoyance collectives	P.18
	Garder le contact avec nous	P.19
	Résoudre un litige	P.19



Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Ouverture, clôture

Ouverture de compte	GRATUIT
Services bancaires de base ¹ : fournis dans le cadre du droit au compte (article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier)	GRATUIT
Clôture de compte	GRATUIT

Gestion du compte

 Frais de tenue de compte :	
• Professionnels et agriculteurs	14,95 € / MOIS
• Associations	24,00 € / AN
• CSE / Syndicats de co-propriété	5,45 € / MOIS
 Commission de mouvement ²	0,082 % / MOIS
exonération pour associations, CSE, syndicats de co-propriété	
Commission annuelle d'actualisation ³	56,50 €
Mise en place d'une procuration	GRATUIT
Frais de recherche de documents ⁴ :	
• Frais de recherche sur opérations cartes ou duplicata relevé carte	15,20 €
• Réédition d'un relevé	11,68 €
• Frais de copie de chèques	13,12 € / CHÈQUE
• Documents autres que chèque et relevé de compte	14,06 €
Frais pour attestation pour arrêté comptable / commissaire aux comptes	94,80 €
Attestation juridique ou fiscale	7,04 € / ATTESTATION
Frais de gestion de compte inactif ⁵	31,05 € / AN
Selon l'article L.312-19 du Code monétaire et financier	
Relevé annuel des frais bancaires	GRATUIT
Mise en place convention de centralisation de trésorerie	260,00 €
Centralisation de recette	11,20 € / MOIS / COMPTÉ
Centralisation de trésorerie	16,60 € / MOIS / COMPTÉ
Centralisation de trésorerie multi-banque et multi-devises	NOUS CONSULTER

Relevés de compte

	Papier	E-relevé
 Relevé mensuel	GRATUIT	GRATUIT
Relevé autre périodicité	1,60 € / RELEVÉ	GRATUIT

1 Les titulaires dont les comptes de dépôt sont ouverts sur désignation de la Banque de France dans le cadre de l'article L.312-1 du Code monétaire et financier (CMF) bénéficient gratuitement des services tels que mentionnés à l'article D.312-5-1 du CMF comprenant l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevé d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, la réalisation des opérations de la caisse, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, des moyens de consultation à distance du solde du compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise, deux formules de chèque de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services. **2** Du total des opérations passées au débit du compte au cours du mois précédent. **3** Au titre de nos obligations légales de conformité du dossier client art. R.561-5 du Code monétaire et financier. **4** Assujetti à la TVA. **5** Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.

Repère visuel :

 Produit ou service également proposé dans le cadre de notre offre Compte à Composer.



Offres groupées de services

Compte à Composer⁶ : votre gestion au quotidien

Les services inclus dans le Compte à Composer sont indiqués par le logo CAC  dans ce dépliant.

Socle

Frais de tenue de compte actif	
Consultation et gestion de vos comptes en ligne (CAEL Action Pro)	
Consultation et gestion de vos comptes sur smartphone (Ma Banque)	
E-relevé et relevé de compte (bimensuel)	
Solde journalier par e-mail ou SMS (du lundi au vendredi jours ouvrés)	
Information de mise à disposition de vos moyens de paiement par e-mail ou SMS	
Chèques crédités en jour de remise	
Commission de mouvement ²	
Assurance de vos moyens de paiement (SécuriCOMPTE Pro Plus) ⁷	
CAC Agri	18,10 € / MOIS
CAC Pro	DE 13,17 € À 76,80 € / MOIS (en fonction du flux confié)

L'offre Eko Pro^{*}

Services inclus

Frais tenue de compte actif	
Commission de mouvement ^{**}	
E-relevé ou relevé de compte (mensuel)	
Consultation et gestion de vos comptes en ligne (CAEL Pro RIB)	8,00 €
Consultation et gestion de vos comptes sur smartphone (Ma Banque)	/ MOIS
Carte "Professionnel Mastercard" à autorisation systématique et débit immédiat	

Autres offres groupées de services

Compte Service Professionnels et Agriculteurs ⁸	À PARTIR DE 18,10 € / MOIS
CAC Micro-entreprises	NOUS CONSULTER
(cette offre n'est plus commercialisée)	

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre EKO Pro sera résiliée, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard EKO Pro ou en cas de souscription d'un Compte à Composer Pro associé au compte ouvert dans le cadre de l'offre EKO Pro. En cas de résiliation de l'offre EKO Pro, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

* Voir conditions et limites au contrat et auprès de votre conseiller.

** Sont inclus les frais de commission de mouvement sur un montant maximum d'opérations passées en débit du compte sur le trimestre écoulé de 10 000 €. Au-delà de ce seuil, une commission de mouvement de 0,10 % sera facturée. **6** Les produits composant le Compte à Composer ou le Compte Service Professionnels et Agriculteurs peuvent être vendus séparément. **7** Caisse d'assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des assurances, soumise au contrôle de l'ACPR 4, place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053, dont le siège social est situé 53, rue La Boétie 75008 PARIS. **8** Les produits composant les Comptes Services Professionnels ou Comptes à composer Professionnels peuvent être vendus séparément. Les Comptes Services Professionnels ne sont plus commercialisés. Soumis à la TVA en vigueur. Les flux confiés et la cotisation font l'objet d'une réévaluation à la date anniversaire du contrat.



Banque à distance

Services d'alertes par SMS

Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation de compte et/ou mini-relevés de compte

 Alerte écrétage	0,34 € / ALERTE
Alerte écopage	0,34 € / ALERTE
Alerte sur seuil, solde ou opération	0,34 € / ALERTE

Gestion du compte à distance par Internet Crédit Agricole En Ligne (CAEL) : abonnement mensuel⁹

CAEL Vision Pro (consultation des comptes, virements internes au périmètre professionnel)	GRATUIT
 CAEL Vision Pro Plus (CAEL Vision Pro avec virements externes au périmètre professionnel, consultation des effets et ordres boursiers)	4,64 € / MOIS
 CAEL Action Pro (CAEL Vision Pro Plus avec gestion des effets et ordres boursiers)	8,65 € / MOIS

BON À SAVOIR !

Ces services de banque à distance sont accessibles depuis :

- notre site Internet www.ca-cmds.fr
- nos applications mobiles (téléchargement gratuit).

Certificat électronique

Ma Signature EDI ¹⁰	4,67 € / MOIS
Swift 3S Key (service de signature électronique "Swift secure Signature Key")	240,00 € (valable 3 ans) pour 2 clés

Services d'échanges de données informatisées

EDI web / EBICS (transmettre et recevoir) :	
Abonnement :	
- EDI web	22,90 € / MOIS
- EBICS TS	49,60 € / MOIS
+ Facturation par ligne :	
- Virement	0,26 € / LIGNE
- Prélèvement	0,35 € / LIGNE
- LCR bordereau ¹¹	0,36 € / LIGNE
- Relevé de compte	0,09 € / LIGNE
+ Facturation par fichier télétransmis :	
- Virement trésorerie	5,90 €

9 Hors coûts d'accès et/ou de communication du fournisseur d'accès Internet.

10 Téléchargement et accès gratuits de l'application Ma Signature EDI, hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation de l'application nécessite l'ouverture d'un compte professionnel dans une Caisse régionale, un abonnement EDI web et la détention d'un certificat "Premium" obtenu dans le cadre de la souscription au contrat certificat signature premium. L'usage de Ma Signature EDI requiert par ailleurs une adhésion spécifique ainsi que la détention d'un terminal de communication compatible.

11 Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres : date de valeur = échéance. Autres banques : date de valeur = échéance + 1 jour ouvré.



Moyens et opérations de paiement

Espèces

Commande de fonds (billets / pièces) retirée au guichet	5,20 € / COMMANDE au-dela de la 2 ^e / mois
Versement d'espèces au guichet	
• Inférieur à 50 €	2,00 €
• Supérieur ou égal à 50 € au-dela du 10 ^e versement / mois	3,55 €
Services "grands remettants"	NOUS CONSULTER

Chèques

Retrait de chéquier en agence	GRATUIT
Frais d'envoi de chéquier à domicile :	
• Pli simple	TARIF POSTAL
• Pli recommandé AR	TARIF POSTAL
Carnet de remises	GRATUIT
Remise de chèques ¹²	GRATUIT
Remise de chèques "grands remettants"	NOUS CONSULTER
Frais d'émission de chèque de banque ¹³	16,00 €
✚ Frais d'opposition sur chèque émis	17,60 €
Télécollecte de chèques	82,50 € / MOIS

Monétique

Les cartes bancaires »))

Carte Libre Service Bancaire Pro :	
• Sans retrait	11,20 €
• Avec retrait	16,80 €
Carte Professionnel Mastercard à autorisation systématique et à débit immédiat	41,27 € / AN
Carte Business Mastercard :	
• À débit immédiat	57,13 € / AN
• À débit différé	57,13 € / AN
Carte Business World :	
• À débit immédiat	151,74 € / AN
• À débit différé	151,74 € / AN
Frais de mise à disposition de la carte :	
• En agence	GRATUIT
✚ • À domicile par pli simple	2,59 € TTC
• À domicile par pli recommandé AR à la demande du client	10,35 € TTC
✚ Modification des plafonds d'utilisation	12,10 €
✚ Réédition du code confidentiel	12,55 €
✚ Commande de carte en urgence	16,00 €
✚ Refabrication de la carte en cas de perte ou de vol	11,20 €

Opposition de la carte

Frais de mise en opposition de la carte :	
• Par la banque	GRATUIT
• Par le titulaire	GRATUIT
• Par l'entreprise	GRATUIT

12 Date de valeur = J+1. 13 Gratuité limitée à 2 émissions par mois dans le cadre du droit au compte.

Retrait d'espèces par carte aux distributeurs automatiques de billets

Retraits ¹⁴ en euros dans les pays de l'espace économique européen ¹⁵	Au Crédit Agricole	Dans une autre banque
• Carte Business Mastercard à débit ou crédit	GRATUIT	GRATUIT
• Carte Business World à débit ou crédit	GRATUIT	GRATUIT
Retraits ¹⁴ dans les pays hors espace économique européen ¹⁵		
• Frais fixes	6,10 € / RETRAIT	

Paiements par carte

Paiements ¹⁶ en euros dans les pays de l'espace économique européen ¹⁵	GRATUIT
Commission par opération de paiement ¹⁶ en devises dans les pays de l'espace économique européen ¹⁵ (EEE) et hors EEE ¹⁵ effectués avec :	
• Carte Business World	2,90 %
• Carte Business Mastercard	DU MONTANT
• Autres cartes	

BON À SAVOIR !



CARTES / COTISATIONS

Pour toute souscription d'une seconde carte de paiement sur un même compte, **réduction de 20 % sur la cotisation de la carte** la moins chère sur le tarif de base. À partir de la 8^e carte souscrite sur le même compte, réduction de **50 % sur la cotisation de la carte** la moins chère.

Le logo »)) vous indique les cartes disposant de la fonctionnalité "sans contact". Il est possible de désactiver cette fonctionnalité auprès de votre conseiller.

Acceptation des paiements par carte en euro

Frais d'adhésion aux réseaux monétiques	GRATUIT
Commission sur chiffre d'affaires :	
• En proximité	NOUS CONSULTER
• À distance	
• Option Professions libérales de santé (Paymed)	

Équipements en proximité

Up2Pay Mobile ¹⁷	À partir de 10,00 € / LECTEUR + taux de com 1,75 %
Location TPE (matériels fixes ou portables)	NOUS CONSULTER

14 Retraits en euros ou équivalent en devise suédoise, leu roumain ou franc pacifique dans l'espace économique européen. 15 Cf. rubrique "Cartographie des zones européennes" p. 15. 16 Paiements par carte, en euros ou équivalent en devise suédoise, leu roumain ou franc pacifique dans l'espace économique européen. 17 Up2pay Mobile est une offre monétique soumise à conditions générales et tarifaires, réservée aux professionnels immatriculés en France, sous réserve d'acceptation de votre dossier. L'offre Up2pay Mobile nécessite la signature préalable d'une convention de compte et d'un contrat d'acceptation de paiement de proximité avec votre Caisse régionale pour la gestion des transactions bancaires avec choix de l'option «Up2pay Mobile», ainsi que la signature d'un contrat de fourniture et prestation pour l'équipement en matériel et les prestations liées à Up2pay Mobile avec AVE™. L'utilisation de Up2pay Mobile suppose le téléchargement d'une application sur un smartphone, connectée en mode Bluetooth à un lecteur de cartes de paiement. La mise à jour des systèmes d'exploitation proposée par le constructeur de la tablette numérique/Smartphone nécessaire au bon fonctionnement des applications mobiles relève de l'unique responsabilité du client.

Encaissements à distance et offres e-commerce

CAWL E-commerce :	
• Offre sans abonnement	COMMISSION 1,20 % (MINIMUM 10 € / MOIS)
• Offre avec abonnement	29 € / MOIS + COMMISSION : NOUS CONSULTER
Up2Pay par Lien ¹⁸ (envoi d'un lien de paiement par email ou SMS)	FRAIS DE MISE EN SERVICE : 29,90 € FRAIS DE FONCTIONNEMENT : NOUS CONSULTER
Frais d'impayés carte sur vente à distance	NOUS CONSULTER

Relevés

Envoi relevé hebdomadaire	NOUS CONSULTER
Envoi relevé mensuel détaillé (selon réglementation IFR*) :	
• En EDI ou e-relevé	GRATUIT
• Papier	5,95 € / RELEVÉ / TPE
Envoi relevé annuel	GRATUIT

* IFR : Interchange Fee Regulation (règlement européen).

Prélèvements SEPA²⁰ (SDD)²¹ émis

Demande d'un Identifiant Créancier SEPA ²⁰ (ICS) auprès de la Banque de France	72,00 €
Domiciliation des prélèvements SEPA ²⁰ (hors B to B)	GRATUIT
Pack prélèvement ²² SEPA ²⁰	NOUS CONSULTER

Traitement des rejets :	
• Impayé SEPA ²⁰ à la charge du remettant	
• Rejet technique	NOUS CONSULTER
• Représentation automatique des impayés prélèvements CORE	

Prélèvements SEPA²⁰ (SDD)²¹ reçus

	Internet	Agence
Enregistrement d'une autorisation de prélèvement SEPA ²⁰ B to B	GRATUIT	12,10 €
Autorisation de paiement par prélèvement SEPA ²⁰ SDD ²¹ CORE :		
• Mise à jour	GRATUIT	
• Suppression	GRATUIT	
Opposition sur SDD ²¹	GRATUIT	
Rejet de prélèvement (hors défaut de provision)	GRATUIT	4,50 €

18 Offre soumise à conditions nécessitant de détenir une convention de compte au Crédit Agricole et de signer un contrat d'acceptation en paiement à distance sécurisé par cartes Up2pay Par lien. TVA sur frais de mise en service. **19** Up2pay e-Transactions est une offre soumise à conditions générales et tarifaires, réservée aux professionnels immatriculés en France. L'offre Up2pay e-Transactions nécessite de détenir une convention de compte Crédit Agricole et de signer un contrat d'acceptation en paiement à distance sécurisé par cartes avec l'option de Services e-Transactions. *** AVEM**, Société du Groupe AVEM. Société par Actions Simplifiée unipersonnelle, au capital de 7 680 270 euros, dont le siège social est situé : 14 rue Louis Blériot - CS 10038 35172 BRUZ CEDEX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le n° 330 447 236. **20** Cf. rubrique "Cartographie des zones européennes" p. 15. **21** Le SDD (SEPA Direct Débit ou prélèvement européen) permet d'effectuer des prélèvements en euros entre comptes situés dans l'espace SEPA, y compris en France, sans limite de montant. Il doit comporter impérativement les coordonnées IBAN et le BIC dans certains cas. **22** La souscription au "Pack Prélèvement" nécessite la souscription au préalable au service EDI web.

Virements SEPA²⁰ (Classique et instantané) émis

Virement libellé en euros non urgent émis vers un pays de l'espace économique européen soumis au règlement CE n° 924/2009 et Monaco (zone SEPA²⁰ sauf Suisse)

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA ²⁰ OCCASIONNEL	Internet	Agence	EDI
Frais par virement occasionnel :			
• Vers un compte détenu au sein de la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	4,50 €	0,26 € / LIGNE

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA ²⁰ PERMANENT	Internet	Agence
Frais de mise en place d'un virement permanent :		
• Vers un compte détenu au Crédit Agricole	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	10,75 €
Frais par virement permanent :		
• Vers un compte détenu au Crédit Agricole	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	GRATUIT
Modification d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT
Demande de rappel de virement SEPA ²⁰ à l'initiative du donneur d'ordre		20,55 €

Virements de trésorerie

Virement de trésorerie (compensé) :	
• Papier	18,90 €
Télétransmis EBICS / EDI web	5,90 €

Effets de commerce

Effets à l'encaissement ou à l'escompte²³

Traitement par remise d'effet :	
• Support papier ^{24 et 25}	8,94 €
• Télétransmission (EDI web ou EBICS)	0,36 €
• Crédit Agricole En Ligne	GRATUIT
Prorogation, réclamation, impayés, modifications	19,60 €
Commission de rejet au tiré	22,40 €
Cession de créances professionnelles (Loi Dailly) :	
• Par bordereau	16,10 €
• Par facture ou créance	1,56 €
• Frais de notification	17,90 €

23 Sous réserve d'un délai minimum de remise avant l'échéance : 4 jours ouvrés pour les effets internes, 6 jours ouvrés pour les effets externes. **24** Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres : date de valeur = échéance. Autres banques : date de valeur = échéance + 2 jours ouvrés. **25** + frais de port.



Irrégularités et incidents

Incidents de fonctionnement sur compte

Commission d'intervention ²⁶ par opération :	9,90 € (MAXI 29,70 € / JOUR ET 148,50 € / MOIS)
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	GRATUIT
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté	15,00 €
Frais d'enregistrement d'Interdiction Bancaire (IB) initiée par une autre banque	30,45 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (comprenant les frais pour lettre d'information préalable, la gestion du dossier d'interdiction bancaire, le blocage de provision, l'édition d'un certificat de non paiement et la déclaration de main levée auprès de la Banque de France), par chèque impayé :	
• D'un montant ≤ 50 € ²⁷	30,00 €
• D'un montant > 50 € ²⁷	50,00 €
Frais pour paiement d'un chèque émis par le client en contravention avec son Interdiction Bancaire (IB)	29,00 €
Chèque revenant impayé pour motif autre que sans provision	GRATUIT
Frais d'opposition sur chèque par l'émetteur	17,60 €
Frais d'opposition sur prélèvement par l'émetteur	GRATUIT
Frais de rejet de prélèvement faute de provision (commission d'intervention incluse), par prélèvement²⁸ :	
• D'un montant ≤ 20 €	LIMITÉ AU MONTANT DE L'OPÉRATION
• D'un montant > 20 €	20,00 €
Notification en cas de rejet de prélèvement / virement pour motif autre que faute de provision	GRATUIT
Commission de rejet au tiré (paiement partiel, prorogation, insuffisance de provision)	22,40 €
Effet ou cession de créances commerciales (Loi Dailly) impayé, réclamé ou prorogé	19,59 €
Agios sur découvert non autorisé ²⁹	NOUS CONSULTER
Ouverture de dossier pour traitement : saisie-attribution ou conservatoire reçue	92,00 €
Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10 % DU MONTANT D'U AU TRÉSOR PUBLIC*

* Dans la limite d'un plafond fixé par décret.

26 Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision, etc. **27** Les montants comprennent les frais de lettre d'information préalables et s'il y a lieu la commission d'intervention. Frais non prélevés en cas de nouveau rejet du même chèque. **28** Dans la limite du montant de l'ordre de paiement. **29** Plafonné au taux de l'usure. Les taux d'usure sont à votre disposition gratuitement en agence.



Financements bancaires³⁰

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Pour accompagner vos besoins de trésorerie

Crédit global d'exploitation (CGE)

Frais de dossier :	
• Mise en place	1 % (MINI : 145,00 € - MAXI : 620,00 €) / CGE
• Renouvellement	145,00 €

Ouverture de crédit (découvert autorisé) :

• Frais de dossier	1 % (MINI : 145,00 € - MAXI : 620,00 €) / CGE
• Intérêts débiteurs	NOUS CONSULTER
• Commission de plus fort découvert ³¹	0,08 %
• Commission de confirmation annuelle	0,55 %

Crédit court terme sur billets (crédit de campagne) :

• Frais de dossier	1% (MINI : 145,00 € - MAXI : 620,00 €) / CGE
• Intérêts	NOUS CONSULTER

Ligne d'escompte :

• Frais de dossier	1% (MINI : 145,00 € - MAXI : 620,00 €) / CGE
• Intérêts	NOUS CONSULTER
• Remise d'effets à l'escompte	CF. P. 9

Ligne Dailly :

• Frais de dossier	1% (MINI : 145,00 € - MAXI : 620,00 €) / CGE
• Intérêts	NOUS CONSULTER
• Cession de créances commerciales	CF. P. 9

Court terme

Frais de dossier	1% (MINI : 145,00 € - MAXI : 620,00 €)
Intérêts	NOUS CONSULTER

Ligne de cautionnement bancaire

Ouverture de ligne	110,00 €
Mise en place et mainlevée	
• Acte simple (retenue de garantie)	80,00 €
• Acte complexe (autres)	160,00 €
Commission annuelle	NOUS CONSULTER

Découvert passager

Frais de mise en place	1 % (MAXI : 39,20 €)
------------------------	----------------------

Pour accompagner vos projets d'investissement

Prêt à moyen terme : frais de dossier	NOUS CONSULTER
Prêt Agilor : frais de dossier	MAXI : 250,00 €
Crédit bail mobilier : frais de dossier	NOUS CONSULTER

30 Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier. **31** De la pointe débitrice mensuelle, plafonnée à 50 % des intérêts débiteurs de la période.

Garanties

Modification de garanties	NOUS CONSULTER
Mainlevée de garantie (hors frais fiscaux)	NOUS CONSULTER
Mise en place de garantie par caution solidaire	60,00 €
Lettre d'information des cautions au 1 ^{er} incident	10,00 €
Frais de garanties autres que caution (hors frais fiscaux, de notaires et d'huissiers)	NOUS CONSULTER
Transfert de prêt	POUR UN PRÊT : 250,00 € PAR PRÊT SUPPLÉMENTAIRE : 68,00 €
Lettre d'information annuelle des cautions	GRATUIT

Autres frais

Report d'échéance ou délai	40,00 €
Modifications diverses (compte à débiter, date d'échéance, périodicité, date de dernier déblocage)	40,00 €
Mise en place d'une pause non contractuelle	POUR UN PRÊT : 250,00 € PAR PRÊT SUPPLÉMENTAIRE : 68,00 €
Mise en place des options souplesse* (modulation, pause)	GRATUIT
Modification de prêt avec avenant complexe	NOUS CONSULTER
Décompte remboursement anticipé	40,00 €
Réédition de document	40,00 €
Réaménagement de prêt (forfait)	755,00 €
Attestation de non-exigibilité du prêt	NOUS CONSULTER

* Mise en place des options prévues dans votre contrat de prêt.



Opérations à l'international

Compte en devise

Ouverture de compte	103,50 €
Pénalité débitrice	NOUS CONSULTER
Frais de tenue de compte	15,50 € / MOIS

Aide à l'ouverture d'un compte à l'international

Zone SEPA ³²	
Hors zone SEPA ³²	NOUS CONSULTER
Groupe Crédit Agricole	

Moyens de paiements - encaissement/export

Virements en devises ou libellés en euros en provenance d'un pays hors espace économique européen ³³	17,60 € / VIREMENT
Remise de chèques payables sur l'étranger :	
• "Sauf bonne fin" (en euros ou en devises) : % par chèque	0,11 % (MINI : 27,90 € MAXI : 134,60 €)
• "Crédit après encaissement" : % par chèque	0,11 % (MINI : 67,30 € MAXI : 140,80 €)
• Frais d'impayé sur chèque remis	138,70 €
Remise d'effets à l'export : % par effet	0,11 % (MINI : 27,90 € / EFFET MAXI : 144,90 € / EFFET)

32 Cf. rubrique "Cartographie des zones européennes" p. 15. 33 Cf. rubrique "Change" p. 14.

Crédits documentaires export ou SBLC*

Commissions (les frais proportionnels sont appliqués sur le montant de l'opération) :	
• Notification	0,11 % (MINI : 136,60 €)
• Confirmation	NOUS CONSULTER
• Levée de document	0,16 % (MINI : 212,20 €)
• Acceptation ou paiement différé	NOUS CONSULTER
• Modification :	
- Si crédit notifié	121,10 €
- Si crédit confirmé	NOUS CONSULTER
• Négociation de crédit (escompte)	NOUS CONSULTER
• Pré-étude des documents (utilisation)	119,00 €

* Stand By Letter of Credit (lettre de crédit stand-by).

Remise documentaire export

Commission d'encaissement	0,20 % (MINI : 53,30 € MAXI : 378,80 €)
---------------------------	--

Garanties bancaires reçues (à première demande)

Commission :	
• Notification	88,00 €
• Mise en jeu	101,40 €

Moyens de paiements - paiement / import

Virements en devises ou libellés en euros à destination d'un pays hors espace économique européen	0,11 % (MINI : 23,80 €)
Frais d'amendement sur virement émis (transfert)	21,70 €
+ Option frais "Our" (tous les frais y compris ceux des banques étrangères sont à la charge du donneur d'ordre)	26,90 €
Frais de mise en place d'un virement non SEPA permanent	18,60 €
Chèque au débit de votre compte	0,11 % (MINI : 67,30 € / CHÈQUE - MAXI : 190,40 € / CHÈQUE)
Remise d'effets à l'importation	0,11 % (MINI : 67,30 € / EFFET - MAXI : 190,40 € / EFFET)

Crédits documentaires import ou SBLC*

Crédit documentaire à tarif forfaitaire (montant ≤ 50 000 € et durée maxi 3 mois) :	
Comprenant une ouverture, une utilisation, une modification, les frais de messagerie	367,40 €
Crédit documentaire à tarif proportionnel et lettre de crédit stand-by :	
Commission (les frais proportionnels sont appliqués sur le montant de l'opération) :	
• Frais de dossier	98,30 €
• L'ouverture (par trimestre indivisible)	0,28 % / TRIMESTRE (MINI : 133,50 €)
• L'utilisation (levée de document) ou mise en jeu de SBLC*	0,14 % (MINI : 131,40 €)
• La modification (hors montant et durée)	121,10 €
• La modification (montant et/ou durée)	NOUS CONSULTER
• Le paiement différé (par trimestre indivisible)	NOUS CONSULTER
• La clause UPAS	NOUS CONSULTER

* Stand By Letter of Credit (lettre de crédit stand-by).

Remise documentaire import

Commission d'encaissement	0,20 % (MINI : 70,00 € MAXI : 253,00 €)
---------------------------	--

Aux conditions ci-dessus s'ajoutent les frais de port et de transmission (frais de Swift) ainsi que les éventuels frais demandés par les banques étrangères

Frais de port :	
• Frais de courrier Express international (DHL)	TARIF EN VIGUEUR
• Frais de courrier Express France (Chronopost)	TARIF EN VIGUEUR

Garanties bancaires émises import

Commission (les frais proportionnels sont appliqués sur le montant de l'opération) :	
• Engagement	0,50 % / TRIMESTRE INDIVISIBLE (MINI : 138,70 €)
• Avenant simple	95,00 €
• Mise en jeu	172,00 €
• Frais d'acte	À PARTIR DE 200,00 €

Avances en devises

Frais de dossier	46,60 €
------------------	---------

Change

Commission de change : toutes les négociations de devises supportent une commission de change	0,065 % (MINI : 19,70 €)
Terme fixe / Flexigain : frais de dossier	76,60 €
Options / Flexiterme	136,60 €

Divers

Copie de virement Swift	20,00 €
Frais de recherches et d'investigations	NOUS CONSULTER
Accès au portail ca-Tradclub de mise en relation B to B	GRATUIT
Frais d'accompagnement - mise en place d'une opération spécialisée	NOUS CONSULTER



Succession

Rubrique applicable aux personnes physiques agissant pour des besoins professionnels³⁴

Mineurs	GRATUIT	
Majeurs		
• Montant total des soldes des avoirs < 6 000 €	GRATUIT	
En cas de justification par l'héritier de sa qualité d'héritier ³⁵	Succession non complexe ³⁶	Succession complexe ³⁶
• Montant total des soldes des avoirs > ou = 6 000 €	GRATUIT	1% DU MONTANT TOTAL DES SOLDES DES AVOIRS DANS LA LIMITE DE 850,00 €
Frais de gestion annuels pour les successions ouvertes avant le 13/11/2025	80,00 €	

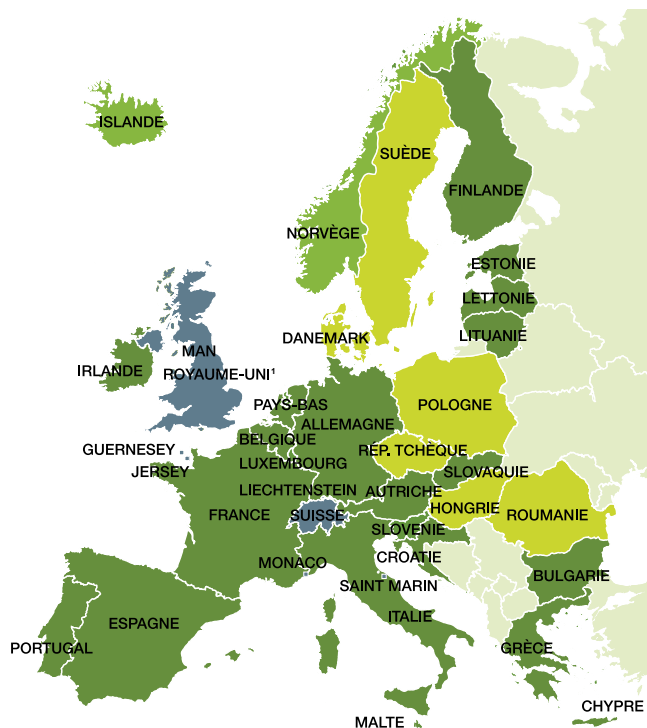
BON À SAVOIR !

Le **montant total des soldes des avoirs** est composé de l'addition des soldes existants au jour du décès sur chacun des comptes ouverts dans les livres de la Caisse régionale suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). **Dans le cas où le défunt détenait un ou plusieurs comptes utilisés pour un usage professionnel ouverts à son nom, le solde des avoirs de ces comptes est pris en compte pour le calcul du montant total du solde des avoirs. Pour les comptes joints, le montant total du solde est pris en compte.**

34 Les tarifs détaillés ci-dessus couvrent l'ensemble des opérations liées à la succession réalisées sur les comptes suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Sont également couvertes les opérations liées à la succession réalisée sur les comptes ouverts au nom du défunt utilisés pour un usage professionnel. **35** En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, l'héritier justifie de sa qualité d'héritier soit par la production d'un acte de notoriété, soit par la production de l'attestation prévue au cinquième alinéa de l'article L. 312-1-4 du code monétaire et financier. **36** En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, les opérations liées à la succession sont manifestement complexes dans l'une des situations suivantes : - en cas d'absence d'héritiers mentionnés au 1° de l'article 734 du code civil c'est-à-dire les enfants du défunt et leurs descendants. - en cas de présence d'un contrat de crédit immobilier en cours à la date du décès, - en cas de présence d'un ou plusieurs comptes à clôturer du défunt de nature professionnelle, - en cas de constitution de sûretés sur les comptes et produits d'épargne à clôturer, - en cas d'existence d'éléments d'extranéité (par exemple : résidence habituelle du défunt ou d'un héritier à l'étranger).



Cartographie des zones européennes



● Pays de la zone Euro¹

● Pays de l'Union Européenne (U.E.)

● Pays de l'Espace Économique Européen (EEE)

● Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)

1 Le Royaume Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 1^{er} février 2020 mais reste pays membre de la zone SEPA.

2 La Bulgarie utilise l'euro comme monnaie nationale depuis son entrée dans la zone Euro le 01/01/2026.

3 Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019.

Cette liste est susceptible d'évoluer.



Épargne, titres et placements financiers

Les opérations sur titres

Souscription, placement court terme :

• SICAV du Crédit Agricole **GRATUIT**

• Dépôt à terme **GRATUIT**

Opérations sur titres de gré à gré hors Crédit Agricole **1,28 %**

Transfert de compte-titres³⁷ **124,02 €**

Les droits de garde de votre portefeuille titres^{37*}

Frais fixes par compte-titres par an **22,83 €**

Plafond de tarification par compte par an **335,12 €**

	Frais fixes par ligne	Valorisation des titres ≤ 50 000 €	Valorisation des titres > 50 000 € et ≤ 150 000 €	Valorisation des titres > 150 000 €
Parts sociales	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Actions CASA	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
OPC, obligation, autres valeurs**	Valeurs CA GRATUIT	0,258 %	0,134 %	0,086 %
	Hors CA 4,00 €	0,258 %	0,134 %	0,086 %

* Les droits de garde sont calculés par compte, sur la valeur des titres en compte au 31/12.

** Exemples : Or en dépôt, valeurs valorisées à 0.

Épargne salariale : PER CONVERGENCE³⁸

Les tarifs sont révisables annuellement au 1^{er} janvier en fonction de l'évolution de l'indice INSEE des services constatés sur la période de 12 mois de l'année civile précédente, arrêtée au 1^{er} octobre.

Plan d'Épargne Interentreprises (PEI) et Plan d'Épargne pour la Retraite collectif (PERCOI)

Création, gestion du référentiel entreprise et des dispositifs (forfait annuel)

[NOUS CONSULTER](#)

Frais d'entrée PEI + PERCO

³⁷ Assujetti à la TVA. ³⁸ L'offre PER CONVERGENCE est composée de deux "Plans" (PEI et PERCOI). Amundi Asset Management – Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 086 262 605 € - SIREN 437 574 452 RCS Paris - Société de Gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036 dont le siège social est situé : 90, boulevard Pasteur 75015 Paris.



Assurances et prévoyance collectives

✚ Pour vos moyens de paiement professionnels³⁹ :

- **Sécuricompte Pro Plus** 36,00 € / AN
- **Sécuricompte Agri Plus** 48,00 € / AN

Pour vos biens professionnels³⁹

Artisans, commerçants, agriculteurs : des experts assurances sont à votre disposition.

Pour vous³⁹

Des contrats performants pour votre protection personnelle (arrêt de travail, garantie des revenus, etc.)

NOUS CONSULTER OU RÉALISER DES DEVIS EN COMPOSANT LE 05 46 98 17 50⁴⁰ OU SUR WWW.CA-CMDS.FR

Pour vous et votre famille³⁹

Des contrats performants pour votre protection ainsi que pour celle de vos proches (Complémentaire Santé, Assurance des Accidents de la Vie, Prévoyance Décès, etc.)

39 ASSURANCES ET PRÉVOYANCE : mentions légales

Les contrats d'assurance et de prévoyance sont présentés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres en sa qualité d'intermédiaire en assurance enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 023 464. Ces contrats sont souscrits auprès de :

- PACIFICA S.A. au capital entièrement libéré de 442 524 390 €. Siège social : 8-10, Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. N° de TVA : FR 95 352 358 865 ;

- PREDICA - S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 16-18, boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris ;

- CAMCA Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Siège social : 53, rue La Boétie - 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro Siret 784 338 527 00053.

Ces entreprises sont régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4, Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA.

Les contrats d'assurance décès et d'assurance dépendance sont assurés par PREDICA. Financement Obsèques est un contrat d'assurance de groupe vie-entière à adhésion facultative souscrit par l'Andecam auprès de PREDICA, SA au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège Social : 16-18, boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. Les prestations d'assistance du contrat Assistance sont assurées par FRAGONARD ASSURANCES - 2, rue Fragonard - 75017 Paris - Société Anonyme au capital de 37 207 660 € - 479 065 351 RCS Paris - Entreprise régie par le Code des assurances et mises en oeuvre par : AWP FRANCE SAS - 7, rue Dora Maar - 93400 Saint-Ouen - Société par Actions Simplifiées au capital de 7 584 076,86 € - 490 381 753 RCS Bobigny - Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS (HYPERLINK "http://www.orias.fr" www.orias.fr) sous le numéro 07 026 669, désignée sous la dénomination commerciale "Mondial Assistance". Le contrat Assistance Obsèques comprend également des prestations mises en oeuvre par Previso Obsèques - S.A. au capital de 500 000 €, siège social : 50 - 56, rue de la Procession 75015 Paris, 409 463 866 RCS Paris.

Les contrats d'assurance emprunteur des prêts immobiliers et prêts à la consommation sont assurés par PREDICA. Le contrat Garantie Perte d'emploi est assuré par PACIFICA. Il peut arriver que l'état de santé de l'emprunteur ne lui permette pas de bénéficier des conditions d'assurance standardisées.

Les contrats d'assurance SécuriCOMPTE, SécuriWEB, SécuriBUDGET, SécuriPROTECTION, SécuriEPARGNE, SécuriLIVRETS, SécuriZEN, SécuriCOMPTE Découvert et SécuriTRESORERIE sont souscrits auprès de CAMCA. **40** Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 16h. De l'étranger : +33 5 46 98 17 50. Appel non surtaxé, coût selon opérateur. Appel susceptible d'enregistrement.



Garder le contact avec nous



Vous pouvez joindre votre conseiller sur son téléphone portable et son mail professionnel.



24h / 24

> Votre banque en ligne sur **WWW.CA-CMDS.FR**
> L'application **Ma Banque**



SOS CARTES & VIREMENTS 24h / 24 : 09 69 39 92 91*

*Appel non surtaxé. De l'étranger, +33 9 69 39 92 91 et coût selon opérateur. Appel susceptible d'être enregistré.



Résoudre un litige

Votre premier interlocuteur : votre agence⁴¹

Votre conseiller et votre directeur d'agence sont à votre disposition afin de répondre à vos attentes et vous proposer les solutions adaptées à vos besoins. Ils sont aussi les interlocuteurs privilégiés auprès desquels vous pouvez formuler votre réclamation.

Cas particulier : si votre réclamation porte sur un sinistre Dommages (Pacifica), votre interlocuteur est le service de gestion des sinistres Pacifica en charge de votre dossier.

Le service Écoute et Satisfaction Clients⁴¹

En cas de désaccord sur la solution proposée, le Service Écoute et Satisfaction Clients de votre Caisse régionale est également à votre disposition :

• Par téléphone : 05 46 46 54 63*

• Par courrier : Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres - Service Écoute et Satisfaction Clients - CS 90 000 Lagard 17055 La Rochelle CEDEX 9

• Par e-mail : ecoute.satisfactionclients@ca-cmds.fr

* Appel non surtaxé. Coût selon opérateur. Appel susceptible d'être enregistré. Le lundi de 9h00 à 12h30 et de 15h30 à 18h00. Du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00.

Cas particulier : si votre réclamation concerne un contrat d'assurance et que la réponse du Service Écoute et Satisfaction Clients (ou du service Gestion des sinistres s'il s'agit d'un sinistre) ne vous satisfait pas, vous pouvez vous adresser au Service Réclamation de votre assureur :

Pour un contrat d'épargne, assurance-vie, retraite, prévoyance, décès : Predica*

Pour un contrat d'assurance Dommages (auto, habitation et autres), santé : Pacifica*

Pour un contrat d'assurance emprunteurs : Caci*

* Pour plus d'informations : <https://www.ca-assurances.com/contact-0>

41 L'agence ou le service Écoute et Satisfaction Clients accusera réception de la réclamation dans les 10 jours et apportera une réponse au Client dans un délai de 2 mois au plus tard.

Toutefois, lorsque la réclamation porte, conformément à la réglementation, sur :

- les frais ou réductions pour l'usage d'un instrument de paiement ;
- le régime applicable aux instruments de paiement autre que le chèque ;
- les services de paiement ;
- les prestations de services de paiement.

Le service Écoute et Satisfaction Clients répond au client, sur support papier ou autre support durable convenu avec le client dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation. Si exceptionnellement une réponse ne peut être apportée dans un délai de 15 jours pour des raisons échappant au contrôle de la Caisse régionale, celle-ci envoie une réponse d'attente motivant le délai complémentaire nécessaire et précisant la date ultime à laquelle le Client recevra une réponse définitive. Cette réponse définitive doit, quoi qu'il arrive, lui être adressée dans les 35 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

Votre conseiller est disponible

en agence, par téléphone*, en visio ou par email



Des rendez-vous possibles de 8h à 19h
Rapprochez-vous de votre agence



Vos demandes prises en charge
sous 2 jours ouvrés



30 jours de rétractation
pour changer d'avis



Aucune incitation financière
à proposer un produit plutôt qu'un autre

* Vous pouvez contacter votre conseiller sur sa ligne directe (coordonnées disponibles sur vos relevés de compte)

Votre banque est à vos côtés, partout, tout le temps



En agence :
153 sur nos 2 départements 17 et 79
dont 14 pôles dédiés aux professionnels
Trouvez la plus proche de chez vous



Par téléphone :

- Vous pouvez directement contacter **votre agence**
- Ou **notre centre de relation client à Saintes**
au 09 74 75 76 77 (appel non surtaxé)
de 8h30 à 19h30 du lundi au vendredi
et de 8h30 à 15h00 le samedi

Sur notre site **www.ca-cmds.fr**

Sur nos applications Ma Banque et Paiement Mobile



Et sur nos réseaux sociaux



Document informatif à vocation non publicitaire

Ces tarifs sont également consultables sur notre site Internet www.ca-cmds.fr

Nos tarifs sont indiqués HT et peuvent être majorés des droits et taxes en vigueur à la date de l'opération, sous réserve des règles de territorialité. Service bancaire de base : les titulaires dont les comptes sont ouverts sur désignation de la Banque de France dans le cadre de l'article L.312-1 du Code monétaire et financier bénéficient gratuitement des services mentionnés à l'article D.312-5 du Code monétaire et financier. La souscription de certains produits et services est soumise à conditions et/ou accord de la Caisse régionale. Renseignez-vous auprès de votre agence.

09/2025 - Réf. 112000 - Édité par la CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES Société Coopérative à Capital Variable agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social : 14, rue Louis Tardy 17140 LAGORD - 399 354 810 RCS La Rochelle. Société de Courtage d'Assurance Immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance sous le numéro : 07 023 464. Identifiant unique CITEO : FR234281_01SILX

Agréée et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 61, rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09 sous le numéro 17906N. Voir le site : www.banque-france.fr.

Contrôlée par le Crédit Agricole S.A. : 12, place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex. Contrôlée par l'Autorité des Marchés Financiers : 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02.

